

Liège, 18 avril 2009

Plusieurs générations d'historiens ont considéré que la période de 1914 à 1918 a été une parenthèse dans l'histoire du Mouvement wallon, qu'il ne s'est rien passé du point de vue wallon et que le Mouvement wallon n'a eu aucune activité durant la période d'occupation allemande. Un silence politique absolu aurait régné durant toute la période, les querelles politiques traditionnelles ayant été rangées dans un tiroir à partir du 4 août 1914, afin de montrer un front uni face à l'occupant et de ne pas lui donner l'occasion de semer la zizanie dans les rangs belges. On décide de reporter à la victoire, après la guerre, le moment des discussions et des débats politiques relatifs au devenir de la Belgique et aux griefs wallons, tant en matière sociale, économique que scolaire ou linguistique par exemple.

Évoquant cette « trêve », cette période d'Union sacrée, on s'est accordé à considérer que les années de 1914 à 1918 ont été une grande parenthèse en matière communautaire. Pendant de nombreuses années, j'ai partagé cette approche de la période 14-18 et je l'ai d'ailleurs écrit dans l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* en 2000. Mon étonnement a été d'autant plus grand lorsque j'ai pris connaissance du projet de manuscrit que l'historien Jean-Pierre Delhaye consacrait à l'action de Franz Foulon. Journaliste libéral, militant wallon ayant vécu au tournant des XIX^e et XX^e siècles, Franz Foulon était généralement étiqueté comme 'activiste wallon de la Grande Guerre' sans que l'on fasse l'effort de donner du sens à une expression qui condamnait définitivement cette personnalité à siéger au purgatoire de l'histoire de la Wallonie. Fondé sur des archives ayant appartenu à Franz Foulon et sur le dépouillement de très nombreux articles écrits par ce journaliste politique, le premier projet de synthèse de Jean-Pierre Delhaye a suscité de nombreuses questions et, ensemble, Jean-Pierre Delhaye et moi, nous avons tenté d'en savoir davantage sur les activités de Foulon durant la Grande Guerre puis, de fil en aiguille, le projecteur braqué sur Foulon a élargi son rayonnement, a mis en lumière l'activité d'autres personnalités wallonnes et, finalement, c'est un Mouvement wallon clandestin nullement inactif qui a fini par apparaître. Afin de conserver sa cohérence à la biographie consacrée à Franz Foulon², l'approfondissement du questionnement lié à la Première Guerre mondiale a donné naissance à une monographie distincte. Désormais, c'est en cinq cents pages qu'est décrit le mutisme du Mouvement wallon durant la Grande Guerre...³

Avant d'aborder cette période, il importe cependant de rappeler en quoi consiste le Mouvement wallon, quelles ont été son action, sa motivation, ses origines.

¹ Ce texte constitue une remise au net de l'intervention faite lors de l'*Emission Mémo* (Jacques Olivier) diffusée par la RTBF le 18 avril 2009.

² Jean-Pierre DELHAYE et Paul DELFORGE, *Franz Foulon, La tentative inopportune*, introduction de Rudy Demotte, Namur, Institut Destrée, août 2008, coll. Écrits politiques wallons, n°9, 336 p., index, ill., carte

³ Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, décembre 2008, coll. Notre Histoire, 528 p., index, ill., 11 cartes (Prix Halkin-Williot 2009 de la critique historique)

De la séparation administrative à la définition d'un fédéralisme wallon

L'idée de séparation administrative est ancienne. Elle remonte aux années 1820-1830. C'était le mot d'ordre pour se séparer des Hollandais. Pour les militants wallons actifs au début du XX^e siècle, l'expression n'est pas anodine. Cette référence renvoie à l'origine de la Belgique et, en raison des revendications avancées par le Mouvement flamand à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, la question s'est posée de savoir si l'état unitaire belge, tel qu'il avait été créé en 1830, ne devait pas être réformé et si une nouvelle séparation administrative ne devait pas être instaurée. Cela ne signifie pas une cassure, une rupture brutale de la Belgique, la remise en cause de ses frontières extérieures, mais une nouvelle manière d'organiser et de gérer l'État, en tenant compte des revendications de plus en plus contradictoires avancées par les composantes d'une Belgique qui n'a pas réussi à imposer le français comme seule langue officielle d'Arlon à Anvers et de Verviers à Dixmude.

De façon générale, dès 1897, il se trouve un mouvement organisé, du côté wallon, qui envisage de lutter contre une forme de centralisation belgo-bruxelloise – administrative, politique, culturelle, etc. – considérée comme exagérée, de rendre davantage d'autonomie aux pouvoirs communaux voire provinciaux, et de trouver une solution définitive aux revendications flamandes portant sur l'emploi des langues. L'évolution rapide de la Belgique depuis sa création récente ne correspond pas aux attentes de ceux qui se considèrent comme les héritiers de la Révolution de septembre 1830.

1830 avait permis l'émergence d'une Constitution libérale, qui accorde des libertés à l'ensemble des citoyens et des niveaux de pouvoir, communes et provinces. Avec le XIX^e siècle, la société belge se pilarise, mais surtout les petits-enfants de 1830 souffrent d'un pouvoir de plus en plus centralisé à Bruxelles et de législations de plus en plus contraignantes. De surcroît, avec la transformation du système électoral et l'élargissement du corps électoral – revendication surtout portée en Wallonie – le poids démographique de la partie nord du pays va progressivement déséquilibrer les rapports de force imaginés en 1830-1831. Certains représentants du sud du pays se sentent minorisés ; certaines lois adoptées au niveau national le doivent désormais à la forte influence des seuls élus flamands. Le sentiment d'une sous-représentation gagne les élus wallons. De surcroît, depuis les années 1880, quelles que soient les réformes apportées au système électoral, une majorité catholique gouverne sans discontinuer à Bruxelles, s'appuyant essentiellement sur des élus issus d'arrondissements flamands, alors que les arrondissements wallons sont majoritairement sensibles aux libéraux et au POB. Les avancées sociales, les choix de société et les orientations économiques belges ne cadrent pas avec les souhaits exprimés en Wallonie.

On touche ici à un aspect de la question belge qui est difficile à expliquer et, par conséquent, à appréhender. Mais une fois la clé de lecture maîtrisée, on comprend aisément les incompréhensions réciproques, les quiproquo et les ambiguïtés des relations internes de la Belgique.

Avec le XIX^e siècle naissent, au sein de l'État belge, des ressentiments collectifs motivés par l'idée d'être considérés comme citoyens de seconde zone, voire d'être une minorité opprimée. Née du compromis des catholiques et des libéraux de langue française, la nouvelle Belgique tente de cultiver sa singularité à l'égard de ses voisins. Elle veut être de langue française sans être sous la dépendance de la France. Elle veut être catholique sans être sous la coupe de Rome. Elle veut être libérale tout en protégeant son industrie de la concurrence européenne.

Enfermés dans une logique construite pour pouvoir exister vis-à-vis de l'extérieur, les dirigeants de la Belgique n'affichent pas la même détermination en politique intérieure : la question scolaire est l'occasion pour l'Église de Belgique de montrer ses liens avec Rome ; soucieux de se distinguer de Paris, les dirigeants belges laissent le clergé flamand dénigrer la langue des Lumières – considérée comme l'ennemie de la religion –, et cultiver sa différence avec le protestantisme des Pays-Bas. Alors que la balance démographique penche du côté de la Flandre, le Mouvement flamand cultive l'image d'un peuple opprimé par une majorité francophone et entretient un sentiment de minorisation vis-à-vis des francophones progressivement identifiés comme Wallons, alors que les francophones vivent tant en Wallonie qu'à Bruxelles et... surtout en Flandre, ce que révèlent notamment les recensements linguistiques. Les multiples réformes législatives en matière linguistique cassent la logique d'un État libéral, non interventionniste. Cette omniprésence du législateur se ressent aussi au niveau économique et dans la relation du « centre » avec les pouvoirs locaux ; l'autonomie communale et provinciale est de plus en plus bornée par le pouvoir central.

Du côté wallon, on ne comprend pas le rejet dont est victime la langue française ; on constate aussi qu'au Parlement le poids des élus wallons – majoritairement libéraux et socialistes – se dilue face à une majorité catholique de parlementaires élus essentiellement dans les arrondissements flamands.

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, le fonctionnement de la Belgique est remis en cause par des mouvements qui se ressentent minoritaires. Le Mouvement flamand ne l'est pas, qui parvient lentement mais sûrement à modifier les principes fondamentaux de la Belgique unitaire par l'adoption d'une série de lois linguistiques. En juillet 1932, la loi fixant le régime linguistique de l'enseignement primaire et moyen (*Moniteur belge* du 3 août)⁴ consacrera l'échec inéluctable d'une Belgique de langue française, rêve des protagonistes de 1830. La loi de 1932 consacre le principe de la territorialité linguistique et sonne le glas de la Belgique française de 1830. Et ceux qui – aujourd'hui – regrettent que les lois linguistiques de 1932 n'aient pas imposé le bilinguisme généralisé, français-flamand d'Anvers à Arlon, font mine d'oublier que 1932 est avant tout l'échec d'une Belgique totalement de langue française ; le prix de l'acceptation de cet échec retentissant a été d'obtenir la protection de l'homogénéité linguistique de la Wallonie. C'était le prix minimum pour les défenseurs de la langue française, pour ces Belges qui portaient le projet d'imposer le français comme seule langue officielle, mais n'avaient pas osé aller au bout de leur idéal, par peur de paraître trop proches de Paris. 1932 c'était aussi l'échec d'une franche importante du Mouvement wallon, du courant qui ne voyait qu'une dimension linguistique à la question belge.

Tout autre était la perspective du courant « fédéraliste » du Mouvement wallon qui, dès la fin du XIX^e siècle, avait perçu la minorisation de la Wallonie au sein des structures belges. Une minorisation qui dépasse la question de l'emploi des langues, une minorisation qui concerne les choix qu'une société donnée est amenée à réaliser ou est obligée d'y renoncer parce que sa voix n'est pas entendue, les enjeux étant économiques, sociaux, ou culturels. Du côté wallon, on a alors l'impression, indépendamment de l'usage de la langue française (qui était un des griefs ayant motivé 1830), que les intérêts politiques ne sont pas pris en considération et les mouvements progressistes, libéraux et socialistes, qui se présentent souvent en cartel avant la Première Guerre mondiale, le ressentent énormément puisque deux générations de jeunes politiciens n'accèdent jamais au pouvoir, ou ne participent jamais à l'exécutif, à la prise de décision dans la mesure où la majorité est catholique

⁴ En 1932, dans les écoles gardiennes, primaires et d'enseignement moyen, la langue de l'enseignement sera le flamand, le français ou l'allemand selon que les établissements sont situés en région flamande, wallonne ou dans une commune d'expression allemande. Dans les établissements de l'agglomération bruxelloise et ceux des communes de la frontière linguistique, la langue maternelle des enfants demeurera la langue de l'enseignement. Néanmoins, l'autre langue nationale fera l'objet d'un apprentissage obligatoire. Cfr Micheline LIBON, *Législation linguistique*, dans *Encyclopédie du Mouvement*, Charleroi, 2000, t. I.

pendant les trente années qui précèdent la Grande Guerre. La minorisation, du côté wallon, n'est pas linguistique : elle est socio-économico-politique. On ne parvient pas à faire avancer ses idées, son projet de société.

Alors que plusieurs réformes du système électoral ne changent rien aux rapports de force entre catholiques essentiellement élus en Flandre d'une part, et socialistes-libéraux élus en Wallonie d'autre part, des voix se font entendre pour évoquer une autre répartition des compétences. Les initiatives se multiplient en Wallonie, à la suite du professeur Émile de Laveleye, d'Albert Mockel, de Julien Delaite et de la Ligue wallonne de Liège. Depuis 1897, Albert Mockel a définitivement tranché : il faut un parlement pour la Wallonie et pour la Flandre, et l'union des deux petits États sous une chambre fédérale dont ils éliraient chacun la moitié ⁵. En décembre 1898, dénonçant notamment une mauvaise répartition des travaux publics et des masses budgétaires entre Flandre et Wallonie, Julien Delaite évoque comme solution la séparation administrative quand il soumet au comité de la Ligue wallonne de Liège une brève étude où il évoque la possibilité de créer des Conseils régionaux en Wallonie et en Flandre et d'établir un Parlement fédéral composé de députés wallons et flamands en nombre égal.

« Quelle difficulté de principe voit-on à l'établissement d'un « conseil régional », pour ne pas dire « parlement provincial », en Wallonie et d'un autre en Flandre, avec son budget propre et son self government ? », interroge Julien Delaite⁶.

La manière de résoudre le problème c'est de proposer et de réfléchir, en tout cas, à une formule de séparation administrative ; en tout cas, de repenser le fonctionnement de l'État ; on espère que dans une région où une majorité peut se dégager et qui n'est pas la même que dans une autre région, on pourra avancer plus vite dans un certain nombre de domaines ; cette évolution donnerait l'exemple à l'autre région qui pourra suivre (ou non). Chacun étant maître chez soi, tout en vivant dans un ensemble qui est la Belgique pour ce qui concerne des objectifs communs, le fonctionnement du pouvoir et le fonctionnement des institutions seraient meilleurs. Un Comité d'études pour la sauvegarde de l'autonomie des provinces wallonnes est chargé d'étudier la question de la séparation administrative (1909). Des congrès sont organisés et des brochures paraissent, certaines lorgnant vers la France, notamment sous la plume d'Albert du Bois.

Même si elle émane de certains milieux intellectuels, il faut dire que cette idée de « séparation administrative » qui émerge dans les premières années du XX^e siècle est une idée wallonne. On ne la trouve pas, en tout cas, exprimée de cette manière en Flandre. On s'en étonne d'ailleurs du côté flamand. Lorsque Jules Destrée publie sa fameuse lettre au roi (1912) dont le titre complet est *Lettre au Roi à propos de la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie*, on s'étonne. Une telle approche n'est pas du tout envisagée du côté flamand où l'on se préoccupe alors essentiellement de « la flamandisation de l'Université de Gand ».

Soyons clair. Dans les cafés de Liège ou de Charleroi, accoudé au comptoir, on n'est pas en train de discuter des modalités de la séparation administrative. Ce sont des cercles qui réfléchissent au fonctionnement de l'État, qui évoquent, qui s'inspirent d'une idée fédéraliste et qui proposent cette nouvelle organisation de l'État. C'est une idée qui avance, qui séduit ceux qui se sentent minorisés en Wallonie, mais en même temps, qui ne convainc pas non plus tous ceux qui sont du Mouvement wallon parce qu'une partie de celui-ci, comme on l'a vu, considère que la Belgique doit être entièrement française.

⁵ Albert MOCKEL, *Étude sur Camille Lemonnier et la Belgique*, dans *Le Mercure de France*, t. 12, avril 1897, p. 101

⁶ Julien DELAITE, *Séparation administrative*, dans *L'Âme wallonne*, n° 28, 7 janvier 1899, col. 3 et 5.

Il n'y a donc pas unanimité au sein du Mouvement Wallon sur la question de la séparation administrative, mais, avant la guerre, il est très clair que c'est le point principal qui est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée wallonne, sorte de Parlement wallon informel constitué en 1912, et placé sous la direction de Jules Destrée. On y réfléchit et débat. C'est un débat qui concerne à la fois des hommes politiques « représentants de la nation » (les députés et sénateurs élus dans les arrondissements wallons sont membres de droit de l'Assemblée wallonne), mais aussi mandataires communaux et provinciaux, ainsi que des citoyens lambda qui n'exercent pas de mandats politiques. Il y a une vraie volonté de trouver une nouvelle manière d'organiser l'État belge unitaire de 1830 pour lui donner une nouvelle vie, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas conflit perpétuel entre le Nord et le Sud, qu'on trouve un *modus vivendi* qui permette aux uns de voir leurs aspirations rencontrées et de la même manière aux autres.

Le débat sur la séparation administrative n'évite pas la question linguistique. Cette formule (la séparation administrative) est un moyen de dire aux Flamands que s'ils ne veulent pas (ou plus) parler français, la solution pourrait être que, sur leur territoire, ils pourront pratiquer la langue qu'ils veulent, mais, qu'en tout cas, en Wallonie, on veut maintenir le français à tout prix et exclusivement. Le bilinguisme français-flamand généralisé à la Belgique apparaît comme une ineptie. Les parlers « flamands » ne sont pas harmonisés. Et le français est alors une langue internationale qui a encore l'importance qu'acquerra l'anglais à la fin du XX^e siècle. Les Wallons considèrent qu'ils maîtrisent une langue internationale et qu'apprendre une autre langue comme le flamand est inutile. Du point de vue des fonctionnaires, de ceux qui exercent une fonction administrative dans l'appareil de l'État, il y a de forte réticence ; ils se rendent bien compte qu'ils ne maîtriseront jamais suffisamment le flamand pour être compétitifs ou concurrentiels par rapport à des candidats flamands qui, souvent, ont eu aussi le français comme langue à l'école, si pas dans la vie quotidienne. Il y a donc des enjeux multiples et très clairement, pour certains Wallons, la séparation administrative, le fédéralisme est une façon de maintenir la Belgique viable et de faire en sorte que de part et d'autre de la frontière linguistique, déjà bien perceptible, chacun s'y retrouve.

Diversité du Mouvement wallon

Le cheminement de l'idée de séparation administrative à celle d'un projet fédéraliste est parsemé d'embûches au sein du Mouvement wallon. Lui-même est de création récente. Les premières ligues remontent aux années 1880. Elles se profilent surtout comme des associations « défensives » : défense de la langue française, défense des emplois des fonctionnaires dans l'administration ; elles se diversifient : défense de la culture wallonne, rarement de la langue wallonne ; elles s'engagent sur d'autres chemins : défense de la spécificité française de la Belgique, puis de la Wallonie, voire rapprochement et annexion à la France.

Le Mouvement wallon qui se structure à la fin du XIX^e siècle ne porte pas une seule parole, un programme unique. En l'absence d'une Wallonie qui n'a jamais existé auparavant, d'un territoire qui n'a jamais été appelé que pays wallon et n'a de nom de famille que depuis 1886, grâce à Albert Mockel, les souches porteuses du Mouvement wallon sont multiples. On pourrait ajouter que chaque fois qu'il y a un militant wallon, il y a un projet ; chacun a sa petite idée et insiste sur sa singularité.

Progressivement, se profilent des courants, des familles, des « écoles » : les unionistes considèrent que la Belgique est de langue française et ne veulent pas entendre la moindre revendication flamande ; les « rattachistes » voire « réunionistes » rêvent d'un retour ou d'une annexion à la France ; les décentralisateurs imaginent accorder davantage de pouvoirs et de compétences aux provinces, structures

existantes ; c'est surtout vrai dans le Hainaut où on a développé un certain nombre d'institutions, d'enseignements, d'institutions sociales et où l'on demande simplement que le pouvoir catholique qui est à Bruxelles donne un petit peu plus de latitudes à ce pouvoir provincial qui n'est pas de son obéissance. Quant aux séparatistes-fédéralistes, ils envisagent un nouveau niveau de pouvoir, la région, dont le nombre varie selon les auteurs et les études ; à l'époque, il n'y a pas encore d'indépendantistes wallons. Ces quatre grandes tendances, avec chacun leurs chapelles, leurs nuances, leurs spécificités, leurs singularités et leurs leaders, sont les composantes essentielles du Mouvement wallon d'avant guerre.

Elles naissent à des moments différents et évoluent fortement, portées par les réalités du débat politique belge. Les Ligues et cercles wallons disposent généralement d'un journal, se retrouvent en congrès, éditent des motions, cherchent des relais auprès des mandataires politiques.

Une personnalité comme Julien Delaite est caractéristique des débuts et des balbutiements du Mouvement wallon. Pharmacien, conseiller provincial libéral, il crée la Ligue wallonne de Liège en 1897, s'interroge sur l'idée de la séparation administrative à la même époque, et mène combat contre la loi dite d'Égalité finalement adoptée en 1898 qui impose l'emploi de la langue flamande pour l'édition des textes législatifs.

Malgré l'adoption de cette loi, Julien Delaite s'entête et rêve de la réformer et de revenir en arrière. Le Congrès wallon qu'il organise à Liège en 1905 n'a, initialement, d'autres buts que celui-là : convaincre l'ensemble des intellectuels wallons de remettre en question la fameuse loi de 1898. Les rapports sollicités auprès de divers spécialistes sur l'originalité de la Wallonie dans le contexte belge concourent à alimenter une toute autre approche. La spécificité de la Wallonie est révélée aux plus sceptiques. D'autres insistent pour que soient reconnues comme légitimes les revendications flamandes. Septante-cinq ans après 1830, le congrès de 1905 est vraiment un tournant et un déclencheur pour le Mouvement wallon. Au terme d'un congrès où les débats furent particulièrement agités, des militants wallons commencent à comprendre les motivations du Mouvement Flamand, découvrent l'existence d'une réalité wallonne, se disent prêts à abandonner ce combat d'arrière-garde d'une Belgique entièrement de langue française, pour prendre en considération justement les spécificités flamandes et c'est pour ça qu'ils s'engagent sur le chemin du fédéralisme, sur un chemin qui permet aux Flamands de décider pour un certain nombre de matières comme ils l'entendent, tout en laissant la même autonomie aux Wallons, voire aux Bruxellois...

Le Congrès wallon de 1905 ne se conclut dès lors pas sur une dénonciation de la loi d'Égalité de 1898. Pour éviter la désunion au sein du Mouvement wallon, chacun a mis de l'eau dans son vin et l'on décide de réfléchir rapidement (lors de congrès) à une approche moins défensive, plus constructive, notamment en s'attachant à définir un projet de séparation administrative. Le Congrès wallon de 1906 enterre les tensions et c'est un Comité qui se met en place pour étudier l'idée, réunissant des Carolos, des Liégeois, des Namurois et des Bruxellois : ils vont progressivement donner du contenu à cette idée de séparation administrative, étant notamment soutenus par l'esclandre provoqué au Sénat par Émile Dupont (ancien président de la Haute Assemblée) : exaspéré par les revendications flamandes, il lâche en pleine séance plénière un *Vive la séparation administrative !* qui fait alors grand bruit. Julien Delaite n'est pas loin : il contribue à définir les lignes de force de ce projet fédéraliste wallon

Au lendemain des élections législatives de 1912, quand est créée l'Assemblée Wallonne, le Mouvement wallon dispose de textes, d'idées, d'éléments pour élaborer un programme. Des forces vives de Wallonie ont réfléchi au devenir de leur région ; de nombreux griefs rassemblent ainsi des socialistes, des libéraux, des catholiques dont on a longtemps dit qu'ils étaient très peu nombreux au sein des instances wallonnes,

ce qui n'est pas totalement exact. Avec l'Assemblée wallonne créée en octobre 1912 et placée sous la direction du Carolorégien Jules Destrée (et non du Liégeois Julien Delaite), à ce moment-là, même si la délégation des Wallons de Bruxelles rêve encore de réviser la loi de 1898, on est définitivement engagé sur la voie de l'étude de la séparation administrative. Ce doit être l'objectif premier de l'Assemblée wallonne. Pendant plusieurs mois, les réunions se succèdent, mais à la veille de la Première Guerre mondiale, l'Assemblée wallonne n'a pas encore réussi à finaliser son projet de séparation administrative. À la veille de la Grande Guerre, la question wallonne est posée

Au même titre que la question flamande, la question wallonne est alors sur la place publique et nul ne l'ignore ; on sait par exemple que le roi Albert avait émis des considérations à propos de la *Lettre* de Jules Destrée et que le gouvernement de Broqueville voudra montrer qu'il se préoccupe de la question en proposant à deux mandataires, de Crawhez et Braconnier, de les nommer Commissaires aux Affaires wallonnes. Ces deux personnages avancent de façon alerte vers leurs nouvelles fonctions et puis, au dernier moment, le Premier ministre renonce à son projet et piège ainsi ses deux Commissaires : l'affaire retombe, mais elle est symptomatique d'une forme de légèreté et, en même temps, d'une prise de conscience par rapport à la question wallonne. Des témoignages de l'époque l'attestent, il y a une vraie pression, un vrai antagonisme communautaire ou régional avant la guerre, et certains affirmeront que le déclenchement de la Première Guerre mondiale est venu quelque peu sauver une Belgique au bord de l'implosion parce que le fossé était devenu vraiment considérable entre les protagonistes de la politique belge. C'est une situation presque surréaliste parce que ce monde politique belge est obnubilé par son nombril, préoccupé par des questions d'intérêts communautaires, sociaux, religieux et autres, alors qu'au-delà des frontières, chacun fourbit ses armes dans la perspective d'un conflit violent. À Bruxelles, on se dit protéger par le statut de neutralité de la Belgique, statut que toutes les puissances européennes ont reconnu et se sont engagées à garantir. On connaît la suite...

Il y a peu d'hommes politiques à l'époque qui se battent pour devenir Ministre des Affaires étrangères. Ce n'est pas le titre exact, mais c'est l'équivalent d'aujourd'hui. C'est une compétence qui est snobée parce qu'on n'a pas l'impression d'avoir quoi que ce soit à dire à l'extérieur. La question militaire, celle de la Défense nationale, on s'en préoccupe davantage, parce qu'il y a là, aussi, un conflit entre régions, en matière de recrutement, de stratégie de défense, comme et surtout en matière d'emploi des langues. Ainsi, du côté du Mouvement Wallon, on commence à prendre conscience, dans les années 1910-1912, que les Prussiens, que les voisins allemands, ne sont pas aussi garants de la neutralité qu'on veut bien le dire et qu'il se prépare quelque chose de l'autre côté de la Meuse et qu'il faudrait peut-être rapidement préparer un système de défense qui protège réellement le territoire wallon, et pas seulement Bruxelles et Anvers. Cette question va faire l'objet de longs rapports au sein de l'Assemblée wallonne, notamment quand une nouvelle réforme de l'armée est débattue au Parlement.

Les lois sont votées en 1913 qui prévoient notamment que la nouvelle armée belge deviendra pleinement opérationnelle en... 1920. Alors que l'Europe est déjà en ébullition aux frontières, le monde politique belge a espéré jusqu'au dernier moment que la guerre n'éclaterait pas et, si c'était le cas, qu'elle ne concernerait pas la Belgique. En août 1914, force est de constater que la Wallonie est l'un des premiers territoires violés par l'attaque allemande.